

SERVICE DU STATIONNEMENT

PLAN OPÉRATIONNEL DE 2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE
L'ENVIRONNEMENT



RÉSUMÉ

RAISON D'ÊTRE

La Stratégie municipale de gestion du stationnement approuvée par le Conseil exige que le Programme municipal de gestion du stationnement comporte un budget et un plan de travail annuels, approuvés chaque année par le Conseil, ainsi qu'un plan d'immobilisations, aussi approuvé par le Conseil et mis à jour au besoin. Le Plan opérationnel de 2019 satisfait à ces exigences.

Le présent document résume le budget d'immobilisations et de fonctionnement du Programme municipal de gestion du stationnement, le plan à long terme pour le fonds de réserve pour le stationnement et les principales initiatives prévues pour 2019. Il explique comment le Programme remplit ses engagements en matière de fonctionnement et d'immobilisations et en quoi ceux-ci sont conformes aux exigences de la Stratégie municipale de gestion du stationnement.

PRÉVISIONS

Les prévisions figurant dans le présent document ont été établies d'après les meilleures données disponibles au moment de confirmer le budget 2019. Tous les renseignements financiers correspondent à l'information présentée par le Service du stationnement figurant dans le budget municipal 2019. Cependant, ils peuvent être modifiés en raison des exigences opérationnelles, des priorités concurrentes, des pressions inflationnistes, de la fluctuation des taux d'intérêt ou de facteurs qui ne relèvent pas du Programme municipal de gestion du stationnement.

MODÈLE DE FINANCEMENT

La Stratégie municipale de gestion du stationnement exige que le Programme municipal de gestion du stationnement soit financièrement autonome, c'est-à-dire que les revenus de stationnement suffisent à couvrir toutes les dépenses liées aux opérations ainsi qu'à l'entretien et au cycle de vie des installations, ce qui comprend les contributions au fonds de réserve pour le stationnement pour financer le développement, l'exploitation et la promotion du réseau de stationnement.

PROGRAMME MUNICIPAL DE GESTION DU STATIONNEMENT

APERÇU

La Ville d'Ottawa offre des places de stationnement payantes par l'entremise de son Programme municipal de gestion du stationnement. Géré par les Services des routes et du stationnement, qui font partie de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement, ce programme vise à offrir des services de stationnement public cadrant avec les buts et les objectifs de la Stratégie municipale de gestion du stationnement.

STRATÉGIE MUNICIPALE DE GESTION DU STATIONNEMENT

La Stratégie municipale de gestion du stationnement, approuvée par le Conseil en 2009, constitue le document de référence du Programme municipal de gestion du stationnement et, surtout, établit ses cinq objectifs :

1. Offrir et maintenir un nombre suffisant d'emplacements publics de stationnement abordables, sécuritaires, accessibles, pratiques et attrayants;
2. Offrir et promouvoir des services de stationnement abordables à court terme et des services d'application des règlements équitables et uniformes, qui soutiennent les commerces locaux, les institutions et le tourisme;
3. Promouvoir, mettre en place et maintenir des programmes et des installations qui encouragent l'utilisation d'autres moyens de transport, comme le transport en commun, le covoiturage, le taxi, l'autopartage, le vélo et la marche;
4. Appuyer la densification résidentielle et résoudre les problèmes de stationnement engendrés par les générateurs de circulation ou l'utilisation conflictuelle des routes, notamment par la mise en place, dans les zones résidentielles, de programmes de permis de stationnement dans la rue pour soustraire les résidents du secteur et leurs visiteurs aux règlements sur le stationnement qui ciblent les non-résidents;
5. Veiller à ce que les revenus générés par le Programme municipal de stationnement suffisent à couvrir totalement toutes les dépenses de fonctionnement et d'entretien du cycle de vie; contribuer à un fonds de réserve pour financer le développement, le fonctionnement et la promotion du système de stationnement, puis aider à financer des projets qui s'y rapportent afin de favoriser l'utilisation d'autres moyens de transport.

Un examen de la Stratégie est en cours, et une mise à jour sera présentée au Conseil en juin 2019.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Conformément à la Stratégie municipale de gestion du stationnement, les charges d'exploitation du Programme municipal de gestion du stationnement sont financées par les revenus de stationnement. Les contributions au fonds de réserve pour le stationnement sont le résultat net de la différence entre ces revenus et les charges de l'exercice. Le total des revenus et des charges de stationnement est donc toujours nul, car toute recette excédentaire est enregistrée comme un transfert (charge) au fonds de réserve pour le stationnement.

Tableau 1 – Budget de fonctionnement (en milliers de dollars)

Revenus	2018	2019
Stationnement sur rue	7 096	7 096
Stationnement hors rue	7 995	7 861
Permis de stationnement	696	696
Total des revenus	15 787	15 652

Charges	2018	2019
Salaires, traitements et avantages sociaux	1 187	1 217
Heures supplémentaires	42	42
Matériel et services	5 153	5 153
Transferts/subventions/frais financiers	3 404	3 267
Frais du parc automobile	41	41
Coûts liés aux installations de programmes	736	708
Autres coûts internes	5 427	5 427
Recouvrement et attributions	-203	-203
Total des charges	15 787	15 652

BUDGET DES IMMOBILISATIONS 2019

Toutes les sommes proviennent du fonds de réserve pour le stationnement, sauf indication contraire.

Tableau 2 – Budget des immobilisations (en milliers de dollars)

Renouvellement	2018	2019
Renouvellement du cycle de vie – installations de stationnement	1 775	800
Renouvellement du cycle de vie – amélioration des installations de stationnement	0	825
Modification des installations de stationnement sur rue	150	270
Renouvellement du cycle de vie – systèmes de paiement du stationnement sur rue et hors rue	500	0
Études sur les redevances d'aménagement du stationnement – fonds de réserve pour le stationnement	40	248
Études sur les redevances d'aménagement du stationnement – redevances d'aménagement	10	62
Total pour le renouvellement	2 475	2 205

FONDS DE RÉSERVE POUR LE STATIONNEMENT

RAISON D'ÊTRE

Le fonds de réserve pour le stationnement est utilisé pour financer la mise en œuvre des exigences du programme de stationnement, conformément à la Stratégie municipale de gestion du stationnement, au règlement sur le fonds de réserve pour le stationnement (n° 2009-148) et à la *Loi de 2001 sur les municipalités*. Il sert à garantir le financement du plan d'immobilisations et des engagements futurs en matière d'immobilisations.

CONTRIBUTIONS ET DÉPENSES

Les contributions au fonds de réserve pour le stationnement sont le résultat net de la différence entre les revenus de stationnement et les charges de l'exercice. Le fonds de réserve sert à financer les dépenses relatives aux programmes de stationnement, conformément à la Stratégie municipale, notamment l'élaboration, le fonctionnement et la promotion futurs du système de stationnement.

Tableau 3 – Plan de dépenses pour le fonds de réserve pour le stationnement (en milliers de dollars)

Dépenses en immobilisations	2019	2020	2021	2022
Renouvellement du cycle de vie – installations de stationnement	800	1 250	750	750
Renouvellement du cycle de vie – amélioration des installations de stationnement	825	750	750	750
Renouvellement du cycle de vie – modification des installations de stationnement sur rue	270	150	155	160
Renouvellement du cycle de vie – systèmes de paiement du stationnement sur rue et hors rue	0	0	1 400	1 400
Études sur le stationnement	248	40	40	40
Total des dépenses en immobilisations	2 143	2 190	3 095	3 100

Tableau 4 – Solde du fonds de réserve pour le stationnement (en milliers de dollars)

Solde	2019	2020	2021	2022
Solde initial	23 795 ¹	25 249	26 670	27 251
Contributions ² (avec intérêts)	3 597	3 611	3 676	3 732
Total des dépenses en immobilisations	2 143	2 190	3 095	3 100
Solde de fin d'exercice³	25 249	26 670	27 251	27 883

¹ Le montant a été rajusté en fonction du montant présenté dans les documents du budget de fonctionnement et des immobilisations de l'historique.

² Total des contributions du budget de fonctionnement, y compris les paiements versés en remplacement d'impôts (PERI).

³ Solde au début de l'exercice, plus les contributions et les intérêts, moins le total des dépenses en immobilisations.

AUTRES POSSIBILITÉS LIÉES AU FONDS DE RÉSERVE POUR LE STATIONNEMENT

Les possibilités technologiques et liées à l'aménagement de nouvelles installations de stationnement publiques sont constamment envisagées et évaluées. Elles sont habituellement de nature provisoire, selon les facteurs et les résultats. Actuellement, le fonds de réserve pour le stationnement est suffisant pour réaliser de tels investissements dans l'avenir. Dans le cadre de la mise à jour à venir de la Stratégie municipale de gestion du stationnement, le modèle de financement et le fonds de réserve seront examinés pour veiller à ce que le solde soit stratégiquement maintenu.

FONDS DE RÈGLEMENT FINANCIER DES EXIGENCES DE STATIONNEMENT

RAISON D'ÊTRE

Par le passé, le fonds de règlement financier des exigences de stationnement a été utilisé pour aménager des places de stationnement aux endroits les plus en demande de la ville, conformément au règlement sur le fonds du règlement financier des exigences de stationnement (n° 2004-321, dans sa version modifiée par le Règlement n° 2005-555) et à la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990.

ÉTAT DES FONDS

Le 17 juillet 2013, le Conseil municipal a abrogé le règlement sur le fonds du règlement financier des exigences de stationnement pour les anciennes villes d'Ottawa (n° 251-96) et de Vanier (n° 2661) et le canton de Rideau (n° 77/95). Le reste du solde, y compris le règlement régissant la façon dont il est utilisé, est demeuré le même.

Le 28 mars 2018, le Conseil municipal a approuvé le rapport sur l'examen des fonds de réserve, qui recommandait de combiner le fonds de règlement financier des exigences de stationnement et le fonds de réserve pour le stationnement. La totalité du solde du premier (3,6 millions de dollars) a donc été versée dans le second.

UTILISATION DES FONDS

Conformément à l'objectif initial du fonds de règlement financier des exigences de stationnement, et à la demande du Conseil, le solde de 3,6 millions de l'ancien fonds de règlement financier des exigences de stationnement a été mis de côté pour les installations de stationnement du nouveau projet de Bibliothèque centrale de la Bibliothèque publique d'Ottawa. On prévoit qu'il sera utilisé à compter de 2019.

PROJETS ET INITIATIVES DE 2019

Mise à jour de la Stratégie municipale de gestion du stationnement et Examen de la structure de gestion publique : Le processus de mise à jour de la Stratégie, qui a commencé en 2018 en prendra fin en 2019, a pour objectif de veiller à ce qu'elle reste pertinente et réponde toujours aux besoins de la collectivité. Le personnel continuera de mettre à jour la stratégie et réalisera un examen de la structure de gestion publique pour déterminer le modèle à privilégier dans le cadre du Programme municipal de gestion du stationnement. En réponse à la directive du Conseil, un rapport sur la mise à jour de la Stratégie et l'Examen de la structure de gestion publique sera soumis au Comité des transports et au Conseil en juin 2019.

Enquêtes sur le taux d'occupation des espaces de stationnement sur rue et la conformité : Les enquêtes sur le taux d'occupation des espaces de stationnement sur rue payants et la conformité sont nécessaires pour s'assurer que les objectifs de la Stratégie municipale de gestion du stationnement sont atteints dans le cadre du Programme de stationnements payants sur rue. Les données sur tous les stationnements payants sur rue seront recueillies manuellement à deux reprises en 2019 (printemps et automne). Pour compléter ces enquêtes, le Service du stationnement entreprend aussi des études sur le taux de rotation afin de recueillir des renseignements plus détaillés sur les zones à forte concentration. Environ 20 secteurs seront évalués en 2019. Ainsi, le personnel pourra surveiller les taux d'occupation et la durée, et suivre les tendances au fil du temps.

Examens des tarifs de stationnement hors rue : Les tarifs des installations administrées par la Ville font l'objet de trois examens approfondis par année (hiver, printemps et automne). Il est nécessaire d'examiner les tarifs des installations de stationnement hors rue (parcs en surface et garages) pour veiller à ce que les objectifs de la Stratégie municipale de gestion du stationnement soient respectés et qu'ultimement, les installations soient bien gérées. Toute modification recommandée est soumise au conseiller et à la zone d'amélioration commerciale (ZAC) concernés afin de recueillir leurs commentaires, puis mise en œuvre conformément au *Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs* et présentée dans le rapport annuel.

Étude sur le stationnement dans le secteur central : Des mises à jour sont effectuées régulièrement pour relever les fluctuations de l'offre de stationnement et régler tout problème au cœur du centre-ville. Ces mises à jour sont divisées en deux secteurs : l'Est (à l'est du canal Rideau, le centre-ville Rideau et le marché By) et l'Ouest (de l'ouest du canal Rideau à l'avenue Bronson, avec la rue Gloucester comme

limite sud). La mise à jour de l'Étude sur le stationnement dans le secteur central Ouest sera achevée au début de 2019, et celle de l'Est sera réalisée plus tard cette année.

Examens du stationnement par secteur et études sur le stationnement local : Le Programme d'étude sur le stationnement local est un mécanisme clé pour garantir l'atteinte des objectifs de la Stratégie municipale de gestion du stationnement. Le processus d'examen reprend les principaux éléments des études sur le stationnement local – en particulier, la collecte de données et la consultation des intervenants –, mais vise une question, une demande ou une directive particulière, sans être approfondi ou élargi. Une étude sur le stationnement local du Glebe commencera en 2019. Les examens de secteurs précis du marché By et du centre-ville en cours prendront fin en 2019. D'autres examens seront entamés selon les problèmes qui se présentent.

Projets relatifs au cycle de vie – installations de stationnement : Le Service du stationnement, en collaboration avec la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, veille constamment à ce que les infrastructures de stationnement soient bien entretenues et modernisées afin qu'elles respectent les normes en matière de niveau de service. Certains projets de 2018 seront achevés en 2019, notamment ceux du garage de la rue Gloucester (parc 3), du garage Dalhousie (parc 5) et du parc de stationnement en surface du chemin North River (parc 20). On compte parmi les projets prévus pour 2019 le réasphaltage du parc de stationnement en surface situé à l'intersection des rues Somerset et Cambridge (parc 11), dans le quartier chinois, ainsi que des travaux mineurs dans le stationnement à étages du marché By (parc 4).

Initiatives d'amélioration des installations de stationnement : À l'hôtel de ville, le système de guidage pour le stationnement sera élargi pour tenir compte des places réservées, ce qui permettra d'améliorer la prestation des services et de calculer le nombre de véhicules avec plus de précision. Sont également prévues des améliorations de la signalisation et des portes de l'hôtel de ville. D'autres projets d'amélioration de la signalisation, de l'éclairage et de l'aménagement paysager auront lieu dans d'autres installations.

Collecte automatique de données – stationnement sur rue et parcs de stationnement en surface : Au vu de la réussite de l'initiative d'installation du système de guidage pour le stationnement dans cinq garages de stationnement municipaux, différentes technologies permettant de recueillir des données similaires sur les places de stationnement sur rue et les parcs de stationnement en surface municipaux sont actuellement examinées. En 2019, des essais de démonstration de la faisabilité seront

réalisés pour les options technologiques afin de déterminer les prochaines étapes possibles.

Installation de supports à vélos : Dans le cadre de ses activités habituelles, le Service du stationnement continuera de répondre aux demandes d'installation de supports à vélo avec anneau et poteau dans les aires de stationnement payant; des supports seront ajoutés selon les besoins et les ressources disponibles. En réponse aux directives du Conseil municipal, le Service du stationnement effectuera aussi l'installation de supports pour vélos aux arrêts d'autobus d'OC Transpo (il terminera l'installation à 25 emplacements de 2018 et entreprendra l'installation à 50 nouveaux emplacements en 2019).

Stratégie de stationnement pour vélos : Une fois la mise à jour de la Stratégie municipale de gestion du stationnement et l'Examen de la structure de gestion publique achevés, le Service du stationnement dirigera l'élaboration d'une stratégie relative au stationnement pour bicyclettes qui visera différents secteurs de la Ville responsables de la gestion et de l'entretien de stationnements pour bicyclettes, et proposera une approche cohérente et coordonnée. Elle établira clairement les rôles et les responsabilités, ainsi que les lignes directrices et les critères relatifs à l'emplacement des stationnements pour bicyclettes, aux types de stationnements et aux approches de collecte de données.

Stratégie de stationnement des autocars : Le Service du stationnement offre, dans le centre-ville, 27 stationnements payants qui permettent aux chauffeurs de garer leur autocar pour que leurs passagers puissent aller explorer la Ville. En 2019, le personnel mettra à jour la Stratégie de stationnement des autocars de 2013, mise à jour qui comprendra l'examen de la situation actuelle, la collecte et l'analyse de données, le recensement des problèmes et la détermination des possibilités.

Rapport annuel 2018 : Ce rapport annuel exigé par la Stratégie municipale de gestion du stationnement comprend un aperçu des buts et des objectifs en 2018, un examen des mesures de rendement ainsi qu'un rapport sur les modifications que le personnel a apportées aux stationnements payants en vertu du *Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs*.

TARIFS DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX DE 2019

TARIFS DE STATIONNEMENT HORS RUE

En vertu du *Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs* (n° 2014-435), le personnel peut modifier les tarifs pour le stationnement hors rue en tout temps, en fonction de la saison et des conditions du marché, ou pour favoriser l'adoption de modes de transport écologiques, pourvu que la variation respecte la fourchette approuvée par le Conseil municipal dans le cadre du budget annuel.

Tableau 5 – Tarifs maximaux de stationnement hors rue

Type de tarif	2017	2018	2019
Tarif horaire (<i>prolongements d'un maximum de 30 minutes</i>)	6,00 \$	6,00 \$	6,00 \$
Maximum par jour	22,00 \$	23,00 \$	24,00 \$
Frais pour billet perdu	28,00 \$	30,00 \$	30,00 \$
Permis mensuel	220,10 \$	240,00 \$	245,00 \$
Permis saisonnier (baie Mooneys) ¹	60,00 \$	60,00 \$	60,00 \$
Permis saisonnier (île Petrie) ¹	30,00 \$	30,00 \$	40,00 \$

¹ Les tarifs et les heures d'ouverture sont établis par la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations, en collaboration avec le Service du stationnement.

TARIFS DE STATIONNEMENT SUR RUE

Le *Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs* permet aussi au personnel de modifier les tarifs de stationnement sur rue et les heures et les lieux où ils sont en vigueur, et ce, en tout temps, pourvu que la variation soit conforme à la Stratégie municipale de gestion du stationnement, respecte la fourchette approuvée par Conseil municipal dans le cadre du budget annuel et soit approuvée par le conseiller du quartier, l'association de la zone d'amélioration commerciale et l'association communautaire concernés.

Tableau 6 – Tarifs maximaux de stationnement sur rue

Stationnement sur rue	2017	2018	2019
Véhicule standard (<i>horaire</i>)	3,00 \$	3,00 \$	3,00 \$
Motocyclette (<i>horaire</i>)	1,50 \$	1,50 \$	1,50 \$
Autocar (<i>horaire</i>)	6,00 \$	6,00 \$	6,00 \$

Tableau 7 – Tarifs des permis de stationnement sur rue

Type de permis	2017	2018	2019
Stationnement résidentiel (<i>annuel</i>)	648,00 \$	660,00 \$	673,00 \$
Stationnement résidentiel (<i>mensuel, d'avril à novembre</i>)	30,00 \$	31,00 \$	31,50 \$
Stationnement résidentiel (<i>mensuel, de décembre à mars</i>)	140,00 \$	143,00 \$	146,00 \$
Stationnement résidentiel, frais de remboursement	30,00 \$	31,00 \$	31,50 \$
Stationnement résidentiel pour visiteurs (<i>hebdomadaire, d'avril à novembre, sans remboursement</i>)	7,50 \$	7,75 \$	8,00 \$
Stationnement résidentiel pour visiteurs (<i>hebdomadaire, de décembre à mars, sans remboursement</i>)	s.o.	35,75 \$	36,50 \$
Stationnement pour visiteur (<i>annuel</i>)	25,00 \$	26,00 \$	26,00 \$
Stationnement pour utilisateurs de services de garde (<i>annuel</i>)	260,00 \$	268,00 \$	273,25 \$
Stationnement de considération temporaire (<i>mensuel, d'avril à novembre</i>)	s.o.	31,00 \$	31,50 \$

Type de permis	2017	2018	2019
Stationnement de considération temporaire (mensuel, de décembre à mars)	s.o.	143,00 \$	146,00 \$
Stationnement pour événements spéciaux (par événement et par secteur)	25,00 \$	26,00 \$	26,50 \$
Carte d'identité pour petite entreprise (par véhicule)	118,00 \$	122,00 \$	124,50 \$
Stationnement pour autocar	25,00 \$	25,00 \$	30,00 \$
Stationnement de chargement pour musiciens et artistes	s.o.	s.o.	50,00 \$
Permis de remplacement (tous sauf le permis de stationnement de chargement pour musiciens et artistes)	10,00 \$	10,50 \$	11,00 \$
Permis de remplacement (permis de stationnement de chargement pour musiciens et artistes)	s.o.	s.o.	10,00 \$